## Autorisation d'utilisation des images pour le bâtiment désigné ci-contre par son maître d'ouvrage

représentée par	
autorise l'ARVHA (Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat) 5, 7 rue Perrée 75003 PARIS représentée par Jean-François PRIOUX, Président	
concernant le bâtiment situé :  n° et rue :	
Cette autorisation porte sur les droits de communication de l'œuvre au public et de reproduction (article L.122-2 et L.122-3 du Code de la propriété intellectuelle).	
Ces droits de communication et de reproduction sont cédés à titre gratuit. Ils sont limités à la production du :  • Les publications écrites et électroniques ainsi que le site WEB du projet « Prix Femmes Architectes 2021 » réalisés par l'ARVHA.  • Les éventuelles expositions visant à présenter les lauréates du Prix Femmes Architectes 2021 à travers la France et l'Europe.	
L'ARVHA s'engage expressément à mentionner l'auteur de l'œuvre dans toutes communications et dans toutes reproductions.	
conserve la propriété intellectuelle de l'œuvre pour tout autre usage que ceux mentionnés ci-dessus.	
La présente autorisation est donnée pour la durée de validité des droits d'auteur, telle que mentionnée à l'article L.123-1 du Code de la propriété intellectuelle.	
Fait à Paris, le2021	
Pour l'ARVHA  Jean-François PRIOUX  M.  Maison des Associations 5 rue Perrée 75003 Paris Tel. 09 84 04 39 73	

Pièce jointe : description du bâtiment cité en objet de la présente autorisation.

Autorisation d'utilisation des images pour le bâtiment désigné ci-contre par son maître d'ouvrage		
- ARVHA		
Descriptif du bâtiment :		

L'autorisation de communication et de reproduction est donnée pour le bâtiment suivant dont l'adresse est mentionnée ci-dessous :

Fait à Paris, le	2021
Pour	
М	

Pour l'ARVHA ean-François PRIOUX Président

